

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE DÉCRET

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	12.02.2014		14.110	DEF	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Commission HarmoS-Filières

Titre: Projet de décret constituant une commission thématique de l'éducation et de la famille

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission...
décrète.

Article premier ¹Le Grand Conseil constitue une commission thématique de l'éducation et de la famille.

²La commission est composée de quinze membres.

Art. 2 ¹La commission est chargée de traiter les affaires importantes liées à l'éducation et à la famille.

²Dans le cadre de cette mission, la commission est plus particulièrement chargée des tâches suivantes:

- a) examiner les rapports du Conseil d'Etat qui concernent l'éducation et la famille de manière générale;
- b) déposer devant le Grand Conseil toute initiative qui lui paraît opportune.

Art. 3 Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

Art. 4 ¹Le présent décret entre immédiatement en vigueur.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Développement

Cette proposition a pour but d'améliorer l'efficacité du parlement sur les sujets de l'éducation et de la famille.

Cette efficacité interviendrait sur plusieurs points:

- Les sujets à traiter sont souvent directement ou indirectement liés. Avoir une commission unique pour ces sujets amènerait une vision d'ensemble aux députés concernés et à une meilleure répercussion dans les groupes politiques.
- Après discussion avec le secrétaire général du département, il apparaît qu'environ 5 à 6 projets liés à la problématique de l'enseignement et de la famille devront être discutés en commission pour l'année 2014, mais aussi pour 2015. Cette commission aurait donc tout son sens pour la législature actuelle et éviterait de créer environ 10 commissions ad hoc sur deux ans.

Il est nécessaire de préciser que cette commission ne se substitue pas à la commission de gestion sur le suivi des rapports ou des dossiers afin de ne pas créer des doublons pour le DEF.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil

Le président

La secrétaire générale

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

[illegible]

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER